

LE CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 MARS 2015

Le conseil d'arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du 8^e arrondissement, le mardi 31 mars 2015, à 19h, en séance publique, sous la présidence de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
Mme Bérengère de REYNIÈS
M. Pierre LELLOUCHE
Mme Catherine LECUYER
M. François LEBEL
M. Marc PACHECO
Mme Eve DESBONNETS
M. Charles BEIGBEDER
Mme Corine BARLIS

Membres excusés :

Mme Erika DUVERGER (pouvoir donné à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)
Mme Sophie BOYER CHAMMARD (pouvoir donné à M. Vincent BALADI)

Ordre du jour de séance

08 2015 09

Désignation du secrétaire de séance

08 2015 010

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 3 mars 2015

2015 DAC 222

Subventions de 20.650 euros à 7 associations historiques dont 2.000 euros à la Société Historique et Archéologique des VIII^e et XVII^e arrondissements

2015 DDCT 12

Subvention Fonds du Maire (3.614 euros) à l'association comité des fêtes et de Solidarité du 8^e

2015 DVD 99

Programme Vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil Régional d'Ile de France et délégation en matière de marchés publics

2015 DJS 8

Subventions de 3.000 euros à 3 associations sportives locales du 8^e

VMA8 2015 008

Vœu du Conseil d'arrondissement relatif à la subvention annuelle de fonctionnement attribuée à l'association sportive du lycée Racine

VMA8 2015 006

Vœu déposé par Madame BARLIS relatif à la mise en place du Contrat parisien de prévention et de sécurité dans le 8^e arrondissement

QMA8 2015 003

Question orale présentée par Madame BARLIS à Madame le Maire du 8^e arrondissement, relative à la journée de l'Europe du 9 mai 2015

VMA8 2015 007

Vœu de Jeanne d'HAUTESERRE et des élus du 8^e arrondissement relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

1° / Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

2°/ Sur proposition de **Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER**, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, est nommé secrétaire de séance à **L'UNANIMITE** des présents. **Mme Martine PEYREL**, Directrice Générale des Services de la mairie du 8^e arrondissement, est nommée secrétaire auxiliaire de séance.

3° / Mme Jeanne d'HAUTESERRE propose d'approuver le compte rendu de la séance du mardi 3 mars 2015 et demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'ayant été faite, le compte rendu de la séance du **mardi 3 mars 2015** est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE** des membres présents.

4°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à l'attribution de subventions de 20.650 euros à 7 associations historiques dont 2.000 euros à la Société Historique et Archéologique des VIII^e et XVII^e arrondissements

L'association Société Historique et Archéologique des 8^e et 17^e arrondissements a pour objet de faire connaître les sites, monuments et personnalités de ces deux arrondissements et veille à la mise en valeur du patrimoine culturel. Des conférences, des promenades et des visites guidées de sites sont régulièrement proposées et des cahiers historiques sont édités.

Mme d'HAUTESERRE salue l'importante activité culturelle de cette association qui œuvre pour le 8^e arrondissement ainsi que le travail remarquable réalisé par Mme Danièle PREVOST, Présidente de la Société Historique et Archéologique et son équipe de personnes bénévoles.

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

5°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à une demande de subvention Fonds du Maire (3.614 euros) à l'association comité des fêtes et de Solidarité du 8^e

Au préalable, Mme d'HAUTESERRE rend hommage à M. Philippe RONIN, décédé le 25 février 2015 qui fut le dévoué Président du Comité des Fêtes du 8^e arrondissement. Une assemblée composée de membres de sa famille, d'amis et d'adhérents de l'association l'ont accompagné lors de ses obsèques en l'église Saint Augustin. M. Philippe RONIN était une figure locale, discrète, il gérait avec sérieux et efficacité le Comité des Fêtes du 8^e. Au nom du Conseil d'arrondissement, Mme d'HAUTESERRE présente à sa famille ses plus vives et sincères condoléances.

Les fonds du maire sont des fonds recueillis lors des quêtes des mariages ou lors des dons spontanés. Ils sont exclusivement réservés à des organismes à vocation culturelle, artistique ou sociale. Le Maire du 8^e arrondissement a souhaité qu'une subvention soit attribuée à l'association Comité des fêtes et de solidarité du VIII^e arrondissement. En conséquence, une subvention de 3.614 euros pour l'année 2015 est proposée.

Arrivée de M. Pierre LELLOUCHE

- **A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

6°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif au Programme Vélo 2015-2020, à des demandes des subventions correspondantes auprès du Conseil Régional d'Ile de France, à la délégation en matière de marchés publics et à une demande de subvention pour l'achat de vélos triporteurs ainsi que de vélos cargos sans assistance électrique

Comme elle a eu l'occasion de le dire lors d'une réunion organisée à l'hôtel de ville présidée par Bruno JULLIARD en présence de tous les Maires d'arrondissement, Mme d'HAUTESERRE regrette que ce projet de délibération ait été transmis aux élus tardivement. Mme d'HAUTESERRE annonce qu'elle rencontrera prochainement le Directeur de la Voirie et des déplacements de la Ville de Paris concernant les projets à l'étude dans le 8^e arrondissement.

Afin de développer la pratique du vélo à Paris ainsi que les modes de déplacement alternatifs, 110 millions d'euros seront investis pour la mandature 2014-2020. A ce montant s'ajoutent 40 millions d'euros relatifs à des investissements incluant la création de pistes cyclables ainsi que la requalification de certains grands axes de déplacements. La somme de 110 millions d'euros comprend 63 millions d'euros pour l'aménagement de pistes cyclables, 7 millions d'euros pour le stationnement vélo, 30 millions d'euros pour le programme Paris 30 km /h, 10 millions d'euros pour l'aide à l'achat/subventions. Aussi, l'extension de l'aide financière à l'achat d'un véhicule à assistance électrique à d'autres types de cycles tels les triporteurs sans assistance électrique est prévue à brève échéance dans le cadre du développement des modes de transports à Paris.

Le projet de délibération a ainsi un double objectif :

- 1) Approuver le programme vélo 2015 – 2020, autoriser la Maire de Paris à solliciter les subventions correspondantes auprès du conseil régional d'Ile-de-France, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre de travaux, fournitures et services nécessaires à la réalisation des opérations du programme vélo 2015-2020.
- 2) Instaurer le 1^{er} juillet 2015 un dispositif de subvention aux personnes physiques domiciliées à Paris faisant l'acquisition d'un vélo triporteur ou d'un vélo cargo sans assistance électrique et autoriser la signature des conventions avec les bénéficiaires.

M. LELLOUCHE s'interroge sur le coût de ce plan vélo ainsi que sur la réelle utilité des vélos triporteurs/cargos. Il souligne que 18 000 velib' sont dérobés chaque année à Paris et que le prestataire JCDecaux doit les remplacer ; à ce titre, M. LELLOUCHE souhaite connaître le coût financier de ce remplacement.

Mme BARLIS rappelle que le plan vélo a fait l'objet d'une large concertation entre les associations et les parisiens durant plusieurs semaines. Elle observe que d'importants aménagements de voirie auront lieu dans le 8^e, notamment le terre plein du boulevard des Batignolles et le secteur des Champs Elysées.

M. PACHECO insiste sur la question de la sécurité dans le plan vélo et rappelle qu'il avait soulevé lors d'un Conseil d'Arrondissement la dangerosité des contre-sens cyclistes. Il s'interroge dans la délibération actuelle sur les significations des expressions « *les double sens cyclistes* », « *céder le passage cycliste ...* ».

M. BEIGBEDER est favorable à l'aménagement et l'entretien du réseau cyclable ; en revanche, il considère que l'enveloppe allouée à l'aménagement des pistes cyclables est exagérée.

M. LEBEL préférerait que les orientations budgétaires votées par le Conseil de Paris ciblent en premier lieu les monuments culturels, notamment ceux du 8^e arrondissement.

- **A LA MAJORITE (7 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Corine BARLIS et les pouvoirs de Mme Erika DUVERGER à Mme Jeanne d' HAUTESERRE et de Mme Sophie BOYER CHAMMARD à M. Vincent BALADI)
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **4** (M. Pierre LELLOUCHE, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)
- **ABSTENTIONS** : **2** (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL)

7°/ M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de subventions de 3.000 euros à 3 associations sportives locales du 8^e

La Ville de Paris en concertation avec les Mairies d'arrondissement attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives des collèges et lycées parisiens. Dans les établissements du 8^e, quatre associations effectuent des efforts importants pour promouvoir le sport au profit de leurs élèves. A ce titre, une subvention est proposée à hauteur de 1000€ pour le collège Chaptal, 500€ pour le lycée Chaptal, 1500€ pour le lycée Racine.

M. GAUGER souligne que ces 3 associations ont bénéficié de 4200€ de subventions en 2014. Même s'il admet qu'en période de crise économique la Ville de Paris diminue ses dépenses, il regrette que la subvention allouée à l'association du lycée Chaptal soit réduite à 1500€ alors qu'elle était de 2500€ en 2014 ; pour atténuer cette baisse, il propose de déposer en séance un vœu relatif à une augmentation de 300€ de la subvention destinée à l'association du lycée Chaptal.

Mme BARLIS déclare que les subventions attribuées aux trois associations sont raisonnables. Elle explique que l'ajustement du seuil des subventions a été décidé en raison des réserves conséquentes de trésorerie dont disposent ces associations.

M. LELLOUCHE insiste sur la disproportion entre la somme consacrée au plan vélo 2015-2020 et la réduction importante des modestes subventions de fonctionnement des associations.

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

M. PACHECO s'abstient

8°/ Vœu du Conseil d'arrondissement relatif à la subvention annuelle de fonctionnement attribuée à l'association sportive du lycée Racine

« Vu le projet de délibération 2015 DJS 8 ;

Considérant que la subvention annuelle de fonctionnement pour l'association sportive du lycée Racine serait réduite en 2015 à 1500 euros alors qu'elle était de 2500 euros en 2014 ;

Considérant le rôle moteur de cette association sportive pour les élèves du Lycée Racine et de ses résultats sportifs ;

Considérant que la baisse proposée dans le projet de délibération cité apparaît trop radicale pour cette association »

Le Conseil d'Arrondissement du 8^e émet le vœu que Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris que le montant de la subvention de fonctionnement alloué à cette association soit de 1800 euros en 2015

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER et les pouvoirs de Mme Erika DUVERGER à Mme Jeanne d' HAUTESERRE et de Mme Sophie BOYER CHAMMARD à M. Vincent BALADI)
- **ABSTENTION** : **1** (Mme Corine BARLIS)

9°/ Mme Corine BARLIS, Conseillère du 8^e arrondissement, présente un vœu relatif à la mise en place du Contrat parisien de prévention et de sécurité dans le 8^e arrondissement

« Fruit d'un important travail de concertation, le contrat de prévention et de sécurité 2015-2020 présenté lors du dernier Conseil de Paris, fixe les objectifs et méthodes de collaboration entre les principaux partenaires publics compétents en matière de prévention et de sécurité : la Ville, la Préfecture de Police, le Parquet, l'Éducation nationale, la Préfecture de Paris et le secteur associatif. Dans les prochains mois il devra être décliné par arrondissement en associant les Parisiens.

Ce contrat comprend 32 fiches-action organisées autour de trois axes principaux :
· prévenir la délinquance des jeunes (7 fiches) ;
· protéger les plus vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes (11 fiches) ;
· améliorer la tranquillité publique (14 fiches).

Considérant que l'élaboration de ce CPPS a permis d'associer les 20 maires d'arrondissements afin de mieux appréhender leurs attentes et favoriser un retour d'expériences de leurs contrats locaux ;

Considérant que la poursuite de ce travail de proximité suppose une plus grande association des habitants car ceux-ci sont les premiers concernés par ce contrat, ses priorités et ses objectifs ;

Considérant que la participation citoyenne est à la fois inscrite dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dans la feuille de route fixée par la Maire de Paris au nouvel exécutif parisien élu en mars 2014, mais qui figure également dans la

stratégie nationale de prévention de la délinquance qui invite les professionnels à «favoriser une implication pérenne des habitants dans le suivi des réponses mises en œuvre et à soutenir leurs initiatives en faveur de la prévention des conflits et des incivilités» ;

Considérant que cette association des habitants représente donc un enjeu majeur pour les partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du CPPS 2015-2020 et de ses déclinaisons dans chaque arrondissement parisien »

Sur proposition de Corine BARLIS, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que Madame le Maire du 8^e arrondissement et le coordonnateur du Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA), attaché à la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP), organisent dans les meilleurs délais une première réunion publique ouverte à l'ensemble des habitants, associations et acteurs concernés afin de leur présenter ce document et les fiches action à décliner localement pour fixer une méthodologie de travail permettant une participation active des habitants de l'arrondissement

Mme d'HAUTESERRE souligne que le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité élaboré en mars 2009 a fait l'objet d'un avenant en juillet 2013, signé par l'ensemble des acteurs concernés dans les champs de la prévention et de la sécurité : la Maire de Paris, le Préfet de Police, le Procureur de la République, le Recteur de l'Académie de Paris et le Préfet de Paris.

Ce contrat a pour objectif d'énoncer les engagements coordonnés de chaque institution et de créer les conditions d'une production concertée de la sécurité à Paris.

A l'issue des élections de 2014, Madame la Maire de Paris a souhaité engager une refonte du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS) 2015/2020 dont le dossier a fait l'objet d'une communication lors du dernier Conseil d'Arrondissement.

A ce stade, la déclinaison locale du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité, c'est-à-dire le Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissements (CPSA) doit être rédigé. Mme d'HAUTESERRE rappelle qu'un coordonnateur du Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement a été nommé pour le Contrat du 8^e et qu'elle l'a rencontré en présence de M. Vincent BALADI, Adjoint en charge de la sécurité, de Madame le Commissaire central, Muriel SOBRY et de Vincent MESSAGER, Commissaire du 8^e arrondissement. Elle annonce qu'elle rencontrera le jeudi 2 avril le Procureur de la République, M. François MOLINS, et le rectorat par la suite.

Elle précise que le CPSA est une instance de concertation placée sous la présidence conjointe du Maire d'arrondissement, du Procureur de la République ou du magistrat désigné par lui et du Commissaire de Police. Ces trois personnes sont membres de droit du Conseil. Il revient donc au Maire du 8^e et au Commissaire d'arrondissement de fixer la liste des membres du Conseil après avis du Procureur de la République ou de son représentant, ainsi que la méthodologie de travail. La composition du CPSA comprend également des représentants des services de l'Etat, des représentants d'associations en lien avec la prévention de la délinquance, des personnes qualifiées pouvant être utiles ou associées aux travaux du Conseil. L'ensemble des élus du 8^e seront associés à cette instance.

Enfin, elle souligne que toutes les propositions faites lors des réunions de Conseils consultatifs de quartier feront parties intégrantes du CPSA 8^e.

M. LELLOUCHE considère que tous les dispositifs de concertation sur la sécurité qui associent différents acteurs seraient nettement plus efficaces si les statistiques de la délinquance à Paris étaient publiques. Il regrette par ailleurs que la Maire de Paris ne dispose pas des pleins pouvoirs de police.

M. BALADI précise le calendrier du contrat de sécurité parisien et du contrat local de sécurité : pour le premier, une communication de la Maire de Paris a été rendue publique le 3 mars 2015 au Conseil d'arrondissement, une communication au Conseil de Paris a été faite du 16 au 18 mars, une réunion plénière du Conseil de sécurité à l'Hôtel de ville de Paris s'est tenue en avril 2015. Pour le second, M. BALADI rappelle que la rédaction du CPSA sera réalisée à partir du mois de mai 2015 et qu'il devrait être signé en novembre/décembre 2015.

- **A LA MAJORITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au texte du vœu
- Nombre de votants : **13**
- Suffrage exprimé **POUR** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS)
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER et les pouvoirs de Mme Erika DUVERGER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE et de Mme Sophie BOYER CHAMMARD à M. Vincent BALADI)

10°/ Question orale à Madame le Maire du 8^e arrondissement, présentée par Mme Corine BARLIS, Conseillère d'arrondissement, relatif à la journée de l'Europe du 9 mai 2015

Considérant le 9 mai comme la date choisie en souvenir de la déclaration du ministre des Affaires étrangères français Robert Schuman qui, en accord avec Jean Monnet, alors commissaire général au Plan, proposa le 9 mai 1950 aux pays européens qui s'étaient combattus en 14-18 et en 39-45 de gérer en commun leurs ressources de charbon et d'acier dans une organisation ouverte aux autres pays d'Europe qui le souhaiteraient ;

Considérant l'organisation annuelle d'une grande fête dédiée à l'Europe le 9 mai prochain et l'installation d'un village européen sur l'esplanade de la Libération de l'Hôtel de Ville, qui accueillera des débats publics, des concerts, des animations et des activités pédagogiques et ludiques accessibles à tous ;

Considérant la volonté du conseiller de Paris délégué auprès de l'adjoint chargé des questions internationales, chargé de questions relatives à l'Europe, Hermano Sanchez-Ruivo, de décentraliser dans certains quartiers (berges de Seine, jardins publics) cette fête dédiée à l'Europe dès cette année ;

Considérant le symbole pour notre arrondissement que représente le quartier de l'Europe, qui devrait nous inciter au volontarisme et à l'exemplarité en ce qui concerne la promotion du projet européen alors qu'il souffre de nos jours d'une certaine désaffection ;

L'opposition municipale, en la personne de Corine BARLIS, souhaite avoir des informations sur ce que Madame le Maire du 8^e arrondissement envisage d'organiser dans notre arrondissement afin de célébrer le projet européen, sinon en 2015, du moins dès le 9 mai 2016

Mme d'HAUTESERRE souligne son attachement à la journée de l'Europe qui est l'occasion de rapprocher l'Union européenne de ses citoyens et des peuples qui la composent. Elle salue l'initiative des associations ainsi que les écoles qui se mobilisent pour célébrer la journée de l'Europe le 9 mai et rappelle que des manifestations publiques seront organisées notamment sur l'Esplanade de la Libération à l'Hôtel de Ville. Elle fait part des contacts qui ont été établis avec l'Adjoint à la Maire de Paris chargé des relations internationales et à la Francophonie et en particulier avec M. Thomas FANSTEN. Elle annonce que la Mairie du 8^e sera pavoisée aux couleurs de l'Europe et elle envisage également de faire pavoisier la place de l'Europe à cette occasion, projet qui se heurte à des problèmes techniques (la chaussée et l'espace vert qui figurent au centre de la place ont été rénovés).

M. BEIGBEDER s'interroge sur les possibilités d'améliorer le fonctionnement de l'Union européenne. Il suggère ainsi de proposer à la Maire de Paris d'organiser un débat sur ce thème à l'Hôtel de Ville.

11°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement et les élus du 8^e arrondissement, présentent un vœu relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

« Considérant l'amour de Paris pour le sport, la passion des Parisiens pour la pratique sportive et l'histoire commune de Paris et de l'Olympisme ;

Considérant que Paris compte près de 700.000 pratiquants réguliers de sport, dont plus de 354.000 de licenciés sportifs dans 114 disciplines, plus de 3000 clubs répartis dans plus de 400 équipements et que plus de 400 Millions d'Euros seront investis dans les 5 prochaines années pour enrichir encore cette passion collective et la rendre plus inclusive et plus ouverte à tous ;

Considérant l'implantation actuelle de très nombreux clubs dans les arrondissements dont la mobilisation massive des pratiquants en faveur des Jeux Olympiques et Paralympiques constituerait un atout majeur pour la candidature de Paris ;

Considérant la qualité des infrastructures sportives de haut niveau dont Paris et la métropole bénéficient : Bercy Arena, Jean Bouin, Parc des Princes, Stade de France, Vélodrome de Saint Quentin, Grand Palais notamment ;

Considérant l'atout considérable que constituerait pour la pratique du sport de proximité la construction de nouveaux équipements ;

Considérant qu'il est de la vocation de Paris d'accueillir et de recevoir le monde et que les grands événements participent de cette vocation. C'est à ce titre que Paris recevra par exemple l'Euro 2016 de Football, Le Championnat du Monde de Handball en 2017, le Championnat du Monde de Hockey sur Glace en 2017, Les Gays Games et la RyderCup en 2018 ou encore la Coupe de Monde de Foot Féminin en 2019 ;

Considérant que ces grands événements sportifs quand ils sont construits avec les habitants et dans le souci de l'avenir laissent un héritage matériel et immatériel qui modèle nos sociétés pour plusieurs générations et constituent un accélérateur en terme de développement de notre territoire ;

Considérant que le 11 janvier dernier, les Parisiens, et plus largement les Français, ont adressé au Monde un message universaliste, l'envie d'affirmer des valeurs de solidarité, de liberté et de respect mutuel qui résonnent également dans les valeurs olympiques ;

Considérant qu'il subsiste toujours des fractures territoriales dans la Métropole qu'un investissement rapide et important à l'occasion des Jeux Olympiques permettrait de résorber avec détermination ;

Considérant en particulier qu'il se trouve dans l'axe Paris - Seine-Saint-Denis l'énergie d'un territoire jeune et dynamique, symbole d'une ville et d'une métropole Monde ;

Considérant que cette jeunesse jouera un rôle moteur dans le développement de la Métropole et de la Région Capitale et qu'il s'agit donc au plus vite de l'impliquer, l'associer et lui permettre de bâtir notre futur, par exemple à l'occasion d'une candidature Olympique ;

Considérant que la candidature de Paris à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 permettrait d'impulser dans notre pays un message et une dynamique forte pour les futures générations en conjuguant les valeurs universelles de l'olympisme et les valeurs fondatrices de notre République ;

Considérant la nécessité de développer les pratiques sportives pour qu'elles soient accessibles à toutes et à tous ;

Considérant la mission confiée par l'Etat et le mouvement olympique français à Bernard Lapasset, Président du CFSI, de réaliser une étude d'opportunité concernant une candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;

Considérant la méthode de concertation choisie par Bernard Lapasset d'associer le monde sportif et de nombreux acteurs institutionnels publics et privés au sein d'ateliers thématiques ;

Considérant que ces ateliers thématiques ont formulé des propositions s'articulant autour de trois grands axes : Un projet pour une France ambitieuse, solidaire et enthousiaste ; un projet au service de la population, des territoires et de l'économie ; un projet participatif, responsable et ouvert sur le monde ;

Considérant que l'étude s'est également attachée à définir, élaborer et évaluer des scénarios d'implantation des sites de compétition et d'entraînement ;

Considérant que le 7 novembre 2014, la Maire de Paris a rappelé le nécessaire respect du calendrier du mouvement sportif olympique et a formulé trois exigences essentielles pour une candidature de Paris : L'éthique et la transparence dans la façon dont on traite les dossiers des villes ; Un modèle économique nouveau : « Il n'est plus envisageable de répondre à une surenchère d'équipements dont nous n'avons pas besoin, de se retrouver dans une situation où l'économie des villes est fragilisée. Une candidature doit au contraire apporter du progrès et du développement économique, donc le modèle économique est quelque chose de crucial » ; Le caractère environnemental : « L'impact environnemental des Jeux doit être pris en considération comme une donnée à part entière. Ce seront des Jeux dans un monde qui est en crise et en mutation, qui connaît un défi climatique sans précédent. Alors que notre ville et notre pays auront la fierté d'accueillir la conférence sur le climat en 2015, l'exigence environnementale ne peut pas être traitée avec légèreté » ;

Considérant les enseignements tirés des candidatures précédentes et l'analyse fine des retombées des éditions précédentes ;

Considérant les 40 mesures adoptées par le CIO en décembre 2014 dans le cadre de l'agenda olympique 2020 pour des Jeux responsables, soutenables et durables ;

Considérant la remise du rapport par le mouvement sportif olympique français à la Maire de Paris le 12 février dernier ; que le rapport a précisé les conditions d'une candidature, expertisé les coûts et les investissements nécessaires, posé des exigences environnementales et durables ;

Considérant les avis favorables recueillis à l'occasion d'une présentation de l'étude d'opportunité aux maires d'arrondissement et aux présidents de groupe du conseil de paris le 12 février, aux acteurs de la Métropole du Grand Paris et de la Région Ile-de-France le 13 février et aux décideurs économiques publics et privés le 19 mars 2015 ;

Considérant la nécessaire adhésion et mobilisation des Parisiens, des Franciliens et de l'ensemble des Français avec une attention toute particulière en faveur de la jeunesse ;

Considérant l'importance de la mobilisation des clubs de proximité pour mobiliser leurs licenciés ;

Considérant que l'organisation des Jeux 2024 constituerait une opportunité exceptionnelle en termes de développement de nos infrastructures et de développement de nos territoires notamment en termes économiques, touristiques et urbanistiques ;

Considérant qu'un investissement rapide et important à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques permettrait d'accélérer significativement l'aménagement des territoires et d'améliorer la qualité de vie des citoyens en matière d'emploi, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de lutte contre la pollution, de transport et de logement ;

Considérant la possibilité d'organiser un plan spécifique durant les quatre ans de l'olympiade à destination des écoles, collèges, lycées, universités pour développer l'éducation physique et sportive et l'accès de toutes et tous au sport ;

Considérant qu'une candidature réussie nécessite de libérer toutes les énergies de la Métropole du Grand Paris, du pays et de sa capitale pour un projet de société commun qui dessine un nouvel horizon sans relégation de territoires ;

Considérant la démarche de la Maire de Paris auprès du Président de la République visant à lui soumettre les conditions et garanties à rassembler pour une candidature réussie à l'organisation des Jeux 2024 telles que la nécessité de conforter le mouvement sportif comme leader de la candidature, de bâtir une gouvernance resserrée et de garantir à la Ville de Paris les moyens nécessaires au respect de ses engagements municipaux ;

Considérant les expressions favorables à une candidature qui se sont exprimées lors du Conseil de Paris de mars 2015 »

En conséquence, et sur proposition de la Maire de Paris, le Conseil d'arrondissement du 8^e émet le vœu que la Ville de Paris décide :

De s'engager pleinement en faveur d'une candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;

De soutenir le mouvement sportif et les athlètes comme chef de file de cette candidature ;

De participer à cet effet et jusqu'à l'été 2015 aux travaux d'approfondissement du projet au sein d'une association dédiée, présidée par Bernard 00 et réunissant l'Etat, la Ville de Paris et la Région Ile de France ;

De veiller à la bonne coordination des trois institutions publiques pour mettre en œuvre des outils et dispositifs de concertation à l'échelle parisienne, métropolitaine et nationale afin d'associer les citoyens à l'élaboration du projet et à sa promotion ;

D'agir pour que le projet réponde aux besoins des populations locales et au développement du sport pour toutes et tous et pour que le financement de la candidature ne se fasse pas au détriment des politiques municipales ;

D'assurer une concertation exemplaire et ambitieuse avec les habitants et la société civile et économique, du dépôt de la candidature à l'éventuelle organisation des Jeux, et en particulier de prévoir au cours des six prochains mois à Paris des réunions publiques et un site dédié à la participation des citoyens et de soutenir les initiatives que prendront les arrondissements

Mme BARLIS salue l'initiative de la Maire de Paris qui implique les Conseils d'Arrondissement dans la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024. Elle note l'utilisation de termes forts dans la rédaction de ce vœu : « éthique » « transparence » « modèle économique nouveau » « caractère environnemental ».

M. BEIGBEDER observe que le délai est court et il considère qu'il serait plus prudent de faire en sorte que la candidature de la capitale soit élargie jusqu'à l'horizon 2024 -2028.

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.

M. François LEBEL ne prend pas part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h30.

Jeanne d'HAUTESERRE